

Date de mise en ligne : 28 AVR. 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

VILLE DU MONT-DORE

## ARRETE DU MAIRE

N° 321 /25 du 28 AVR. 2025

Portant modification de l'arrêté n°265/24 du 24 avril 2024 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

### Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les articles L.123-6, R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du code de l'action sociale et des familles

Vu la délibération n°19/14/IV en date du 23 avril 2014 portant modification de la délibération n°78/91/XII du 10 décembre 1991 portant création d'un Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Mont-Dore ;

Vu la délibération n°44/20/VII du 09 juillet 2020 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS ;

Vu l'arrêté n°265/24 du 24 avril 2024 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Vu l'arrêté n°486/24 du 28 octobre 2024 portant modification de l'arrêté n°265/24 du 24 avril 2024 ;

Vu le courrier de Mme Claude BERCIER, en date du 14 avril 2025 informant de sa démission ;

Vu le courrier du Club Inter-âges du Mont-Dore, en date du 16 avril 2025, proposant la candidature de Mme Marie-Chantal BOSSE ;

Vu la note n°131 /VS/CCAS/25 du CCAS, en date du 17 avril 2025 ;

Considérant la nécessité de modifier l'arrêté n°265/24 susvisé ;

### ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n°265/24 du 24 avril 2024 susvisé, est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

« Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Mme Claude BERCIER, du Club Interage et Mme Aïcha TURI, de l'association d'aide aux personnes âgées du Mont-Dore, en qualité de représentantes des associations de personnes âgées et retraitées,

(...) »

Il convient de lire :

« Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Mme Marie-Chantal BOSSE, du Club Inter-âges et Mme Aïcha TURI, de l'association d'aide aux personnes âgées du Mont-Dore, en qualité de représentantes des associations de personnes âgées et retraitées,

(...) »

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 3 : Le Maire et le Secrétaire Général, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la Ville, transmis à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, notifié à l'intéressé et publié sous format électronique.

Fait au Mont Dore, le 28 AVR. 2025

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Mont-Dore, Nouvelle-Calédonie. The stamp contains the text 'MONT-DORE' at the top, 'NOUVELLE CALÉDONIE' on the left, and 'Ville de' on the right. A signature in black ink is written across the stamp, and the name 'Eddie LECOURIEUX' is printed below it. There are also some horizontal lines drawn across the stamp area.

**Ampliations**

Subdivision Administrative Sud.....	1
Intéressées.....	1
Cabinet du maire.....	1
CCAS .....	1
Secrétariat Général (SAG : registre et publication) .....	1